



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



© Terrapon-Photos.ch

Mot du syndic

J'imagine...

Etre à la tête d'un exécutif communal, c'est bien entendu veiller à la bonne gestion des affaires courantes et des dossiers en cours. Mais c'est aussi imaginer la commune sous un autre aspect.

Alors parfois, quand mon emploi du temps me le permet, je m'octroie un temps pour la réflexion et j'imagine...

J'imagine une commune qui peut discuter d'égal à égal avec sa nouvelle voisine du Grand Fribourg.

J'imagine des transports publics desservant nos trois villages avec une cadence à la demi-heure tout au long de la journée. Un réseau connecté de pistes cyclables et piétonnes qui permet de se déplacer en toute sécurité pour rejoindre le réseau ferroviaire.

J'imagine une commune qui assure son approvisionnement énergétique de manière autonome et durable.

J'imagine des infrastructures scolaires et parascolaires qui participent activement à l'épanouissement des générations futures.

J'imagine une commune empreinte de tolérance et d'ouverture pour lui permettre de s'agrandir en conjuguant les intérêts de chacun, tout en appliquant les nouvelles normes environnementales.

J'imagine des citoyens qui voient poindre un sentiment d'envie dans le regard de leurs interlocuteurs quand ils disent qu'ils habitent la commune de La Brillaz.

Mon téléphone sonne... me voilà sorti de mes rêveries.

Alors je me dis que si imaginer c'est bien et c'est même indispensable, la frontière entre réalisme et utopisme est des plus étroites.

Les plus beaux rêves sont ceux que l'on peut réaliser... même si pour cela il faut prendre son temps. Pragmatisme, patience, persévérance et conviction sont encore les meilleurs moyens pour dessiner l'avenir d'une commune.

Daniel Terrapon, Syndic



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 7 mai 2018 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Comptes 2017**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
- 4. Budget des investissements 2018 – modification**
 - 4.1. Adduction d'eau potable : remplacement d'une conduite dans le quartier « Route de Corserey – Le Sécheron »
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Ecole 1901 Lentigny : rénovation des combles et du sous-sol
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Transports publics : aménagement d'arrêts de bus
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif

4.4. Routes : réfection de la route de la Perreire à Lovens

4.4.1. Rapport de la commission financière

4.4.2. Vote du crédit y relatif

5. **Reprise des infrastructures du quartier Pra Chevalley art. 818 RF secteur Lentigny**
6. **Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : approbation**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
7. **Règlement scolaire : approbation**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
8. **Divers**

Le Conseil communal

BILAN
AU 31.12.2017

Bilan au 31 décembre 2017		
ACTIF		
Disponibilités	CHF	1'125'600.99
Caisses et CCP	CHF	1'125'600.99
Avoir	CHF	3'532'634.12
Compte courant Etat de Fribourg	CHF	169'017.94
Compte-courant commune - cercle scolaire	CHF	52'846.38
Débiteurs Impôts Anticipé	CHF	10.60
Débiteurs	CHF	1'481'369.31
Débiteurs Paroisse de La Brillaz acomptes versés	CHF	144'071.50
Débiteurs impôts 2008-2017	CHF	1'685'318.39
Placements	CHF	71'821.10
Placements bancaires	CHF	71'420.10
Actions et parts sociales	CHF	400.00
Immeubles Onnens	CHF	1.00
Actifs transitoires	CHF	14'378.75
Patrimoine administratif / Investissements	CHF	10'675'196.96
Terrains (en zone d'utilité publique)	CHF	282'646.20
Eau canalisations	CHF	208'607.60
STEP (canalisations)	CHF	1'137'675.40
Installations pour évacuation des ordures	CHF	23'591.25
Trottoirs	CHF	179'268.10
Routes et trottoirs Onnens	CHF	1'230'908.20
PGEE Lentigny	CHF	31'314.00
Adduction d'eau source Maison Rouge	CHF	190'631.65
Adduction d'eau Lovens 2ème partie	CHF	15'924.25
Réfection route de Lovens 01	CHF	23'400.00
Réfection captage Lentigny	CHF	243'055.45
Ouvrages de génie civil, routes	CHF	113'614.60
Ouvrages de génie civil, adductions	CHF	32'631.65
Station d'épuration et collecteurs	CHF	542'266.65
Route de Cottens	CHF	30'845.75
Evacuations eaux Meinoud + haut village LE, Grande Fin	CHF	102'439.25
Routes : génie civil	CHF	17'821.00
Ouvrage génie civil : épuration, collecteur	CHF	128'114.35
Appartement école d'Onnens	CHF	71'635.95
Salle polyvalente	CHF	2'378'587.05
Ecoles	CHF	14'350.65
Complexe communal	CHF	318'423.00
Ecole de Lentigny rénovation extérieure	CHF	112'962.40
Ecole de Lentigny création classe enfantine	CHF	101'264.00
Bâtiment communal - transfert appartement	CHF	16'366.30
Ecole de Lentigny Caméléon	CHF	2'747'578.20
Parcs publics	CHF	48'458.05
Déchetterie	CHF	9'400.50
Mobilier, machines, véhicules	CHF	48'720.66
Nouvelle mensuration cadastrale	CHF	100'255.30
Butte de tir	CHF	7'619.90
Reprise des infrastructures	CHF	108'694.60
Concept global de mobilité	CHF	56'096.05
Objets amortis avec valeur CHF 1.00 au bilan	CHF	29.00
Prêts et participations permanentes	CHF	300'103.90
TOTAL DE L'ACTIF	CHF	15'719'735.82

Bilan au 31 décembre 2017		
PASSIF		
Engagements courants	CHF	1'514'339.18
Créanciers	CHF	532'524.60
Autres créanciers	CHF	959'724.53
Impôts paroisses	CHF	3'664.10
Dépôts de garantie	CHF	7'300.00
Capital dotation commission scolaire	CHF	11'125.95
Dettes à court terme	CHF	4'011.85
Dettes à moyen et long terme	CHF	5'399'500.00
Provisions	CHF	175'161.50
Passifs transitoires	CHF	377'703.25
Réserves	CHF	5'285'309.41
Réserve obligatoire P.C.	CHF	372'925.45
Réserve obligatoire Service des Eaux	CHF	93'595.59
Réserve épuration des eaux - taxe de base	CHF	1'560'355.38
Réserve obligatoire Ordures	CHF	92'233.27
Réserve épuration - Taxe d'exploitation	CHF	65'723.20
Réserves d'investissements	CHF	233'586.15
Réserve nouvelle mensuration	CHF	318'908.55
Réserve routes	CHF	1'328'371.55
Réserve - bâtiments	CHF	859'054.95
Réserve aménagement locaux de l'administration	CHF	50'000.00
Réserve école maternelle et AES	CHF	20'000.00
Autres réserves	CHF	284'000.00
Réserve cercle scolaire	CHF	6'555.32
Fortune	CHF	2'946'057.32
Résultat	CHF	17'653.31
TOTAL DU PASSIF	CHF	15'719'735.82

**COMPTE DE
FONCTIONNEMENT
2017**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	6'17'303.30	137'010.20	699'604.00	179'560.00	641'050.44	205'951.65
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	114'165.85		141'280.00	5'000.00	125'906.95	2'391.90
02.	ADMINISTRATION GENERALE	503'137.45	137'010.20	558'324.00	174'560.00	515'143.49	203'559.75
1.	ORDRE PUBLIC	2'18'959.35	114'979.55	224'829.00	134'220.00	197'311.75	107'915.40
10	PROTECTION JURIDIQUE	5'010.00		7'540.00		7'540.00	
12.	JUSTICE	41'229.00		41'229.00		47'102.70	
14.	POLICE DU FEU	109'792.55	59'479.55	70'800.00	38'100.00	87'415.75	61'094.55
15.	MILITAIRE	1'204.95		2'710.00	120.00	634.70	6.90
16.	PROTECTION CIVILE	59'465.25	55'500.00	100'300.00	96'000.00	52'363.10	46'812.20
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	2'257.60		2'250.00		2'255.50	1.75
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	4'534'209.11	2'526'070.13	4'508'229.75	2'509'095.90	4'247'966.90	2'428'841.15
20.	ECOLEES	4'534'209.11	2'526'070.13	4'508'229.75	2'509'095.90	4'247'966.90	2'428'841.15
200.	ECOLE ENFANTINE	145'188.45		149'515.05		141'896.40	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2'408'628.48	922'512.80	2'409'043.70	932'794.70	2'264'634.05	917'906.80
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	141'362.85	140'822.30	126'430.00	116'615.00	131'738.45	129'866.85
220.	ECOLEES SPECIALISEES	345'957.95		331'879.80		303'253.30	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	14'670.50		15'600.00		15'487.05	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	17'837.45	2'171.60	16'700.00	625.00	12'379.75	2'489.60
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	8'212.70	8'212.70	12'575.00	12'575.00	12'277.10	12'277.10
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	161'090.28	161'090.28	167'450.00	167'450.00	144'751.40	144'751.40
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	910'633.10	910'633.10	903'830.20	903'830.20	879'842.40	879'842.40
292.	BUS (CS)	290'824.50	290'824.50	290'000.00	290'000.00	279'025.85	279'025.85
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	8'956.05	8'956.05	10'716.00	10'716.00	8'868.35	8'868.35

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

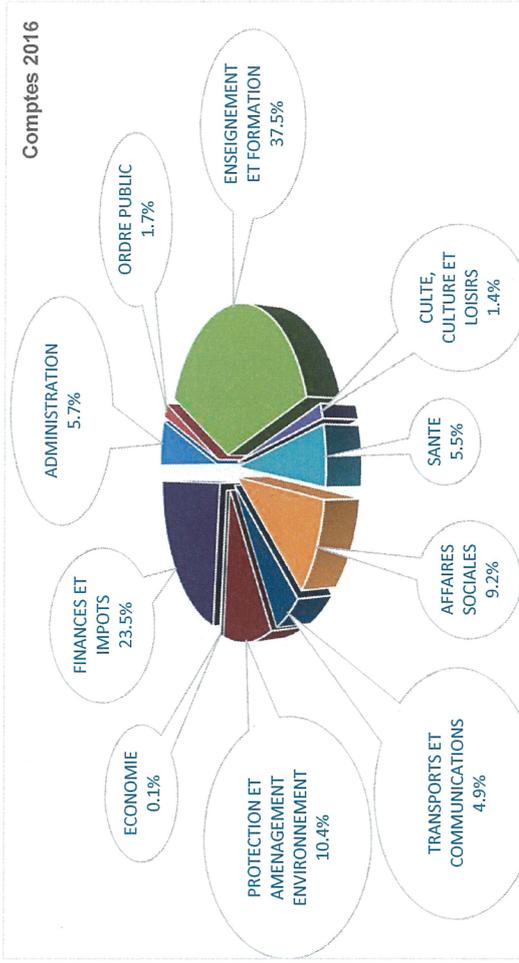
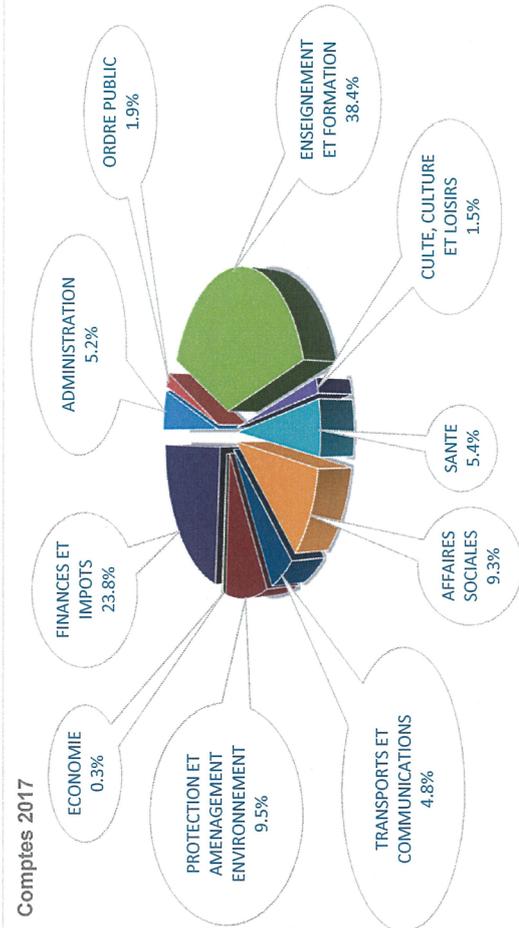
Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
294.	CAMPS /COLONIE / LOTO (CS	70'263.30	70'263.30	60'430.00	60'430.00	44'386.60	44'386.60
295.	INFORMATIQUE (CS	10'583.50	10'583.50	14'060.00	14'060.00	9'426.20	9'426.20
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	176'004.05	23'272.00	181'264.95	22'794.50	155'618.15	22'621.65
30.	CULTURE	69'578.50	200.00	67'809.95	170.00	61'945.95	98.20
33.	PARC PUBLIC	41'220.40		48'875.00	124.50	30'341.70	64.60
34.	SPORT	23'624.00		24'000.00		24'004.50	368.85
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	41'581.15	23'072.00	40'580.00	22'500.00	39'326.00	22'090.00
4.	SANTE	636'157.70	11'250.10	644'232.55	14'037.00	628'840.10	29'032.15
40.	HOPITAUX	23'252.70	4'059.85	23'211.35	37.00	25'852.15	3'761.40
41.	HOMES MEDICALISES	462'918.75	639.95	468'644.75		453'674.70	4'169.00
44.	SOINS AMBULATOIRES	139'541.40	1'468.00	134'376.45		134'305.55	10'407.00
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	10'444.85	5'082.30	18'000.00	14'000.00	15'007.70	10'694.75
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'093'393.15	128'281.30	1'107'402.70	69'585.30	1'044'476.15	71'634.50
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'788.10		1'750.00		1'728.60
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	148'411.40		99'745.00	125.00	106'342.40	228.20
541.	ECOLE MATERNELLE	109'131.65	82'319.00	112'899.80	67'610.30	112'509.45	69'653.75
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	470'901.50		455'615.75		447'511.10	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'385.95		2'500.00		2'444.50	
58.	ASSISTANCE	362'562.65	44'174.20	436'642.15	100.00	375'668.70	23.95
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	571'796.15	111'566.55	614'439.05	138'172.00	559'037.50	141'688.85
61.	ROUTES CANTONALES	65'214.00		60'615.00		55'169.60	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	494'354.15	111'566.55	541'596.05	138'172.00	491'915.90	141'688.85
64	TRAFIC FERROVIAIRE	12'228.00		12'228.00		11'952.00	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'122'113.33	1'034'176.08	1'009'730.90	913'500.90	1'181'727.65	1'110'709.45
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	390'308.15	390'308.15	308'977.90	308'977.90	449'207.05	449'207.05
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	440'543.20	440'543.20	208'470.00	208'470.00	248'745.00	248'745.00
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS			195'400.00	195'400.00	202'176.10	202'176.10
720.	ORDURES MENAGERES	176'091.38	176'091.38	166'970.00	166'970.00	169'611.05	169'611.05
740.	CIMETIERE	9'702.45	6'190.50	13'190.00	5'438.00	12'356.25	4'112.35
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	7'241.85	3'601.25	7'473.00	45.00	1'649.80	3'778.40
780.	PROTECTION DE LA NATURE	1'132.50		1'200.00		37.60	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	97'093.80	17'441.60	108'050.00	28'200.00	97'944.80	33'079.50
8.	ECONOMIE	33'525.50	66'516.69	22'601.00	58'061.00	16'727.20	257.85
80.	AGRICULTURE	718.05	241.00	526.00	15.00	298.10	225.85
81.	FORETS	32'807.45	66'275.69	22'075.00	58'046.00	16'429.10	32.00
9.	FINANCES ET IMPOTS	2'813'277.21	7'681'269.56	1'396'816.70	6'492'161.15	2'659'555.83	7'315'388.15
90.	IMPOTS	57'469.10	5'501'557.40	78'665.00	5'431'450.00	85'279.60	5'957'712.09
930	PEREQUATION FINANCIERE		412'213.00		412'213.00		381'397.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'222'902.86	654'593.91	1'300'647.30	630'993.75	1'164'292.18	650'295.01
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	516'708.17	508'082.06	524'501.80	490'160.40	502'230.70	493'312.11
942.	BATIMENTS ECOLES	259'428.30	23'409.30	308'600.00	17'968.00	233'718.65	18'036.25
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	400'686.83	36'474.70	421'357.05	34'678.00	389'020.53	48'688.75
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	46'079.56	58'643.95	46'188.45	60'203.35	39'322.30	62'274.00
945.	PATRIMOINE FINANCIER		27'983.90		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	1'532'905.25	1'112'905.25	17'504.40	17'504.40	1'409'984.05	325'984.05

RECAPITULATIF DES COMPTES DE FRONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	617'303.30	137'010.20	699'604.00	179'560.00	641'050.44	205'951.65
1	ORDRE PUBLIC	218'959.35	114'979.55	224'829.00	134'220.00	197'311.75	107'915.40
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	4'534'209.11	2'526'070.13	4'508'229.75	2'509'095.90	4'247'966.90	2'428'841.15
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	176'004.05	23'272.00	181'264.95	22'794.50	155'618.15	22'621.65
4	SANTE	636'157.70	11'250.10	644'232.55	14'037.00	628'840.10	29'032.15
5	AFFAIRES SOCIALES	1'093'393.15	128'281.30	1'107'402.70	69'585.30	1'044'476.15	71'634.50
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	571'796.15	111'566.55	614'439.05	138'172.00	559'037.50	141'688.85
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'122'113.33	1'034'176.08	1'009'730.90	913'500.90	1'181'727.65	1'110'709.45
8	ECONOMIE	33'525.50	66'516.69	22'601.00	58'061.00	16'727.20	257.85
9	FINANCES ET IMPOTS	2'813'277.21	7'681'269.56	1'396'816.70	6'492'161.15	2'659'555.83	7'315'388.15
	TOTALISATION	11'816'738.85	11'834'392.16	10'409'150.60	10'531'187.75	11'332'311.67	11'434'040.80
	Résultat	17'653.31		122'037.15		101'729.13	



**COMPTE DES
INVESTISSEMENTS
2017**

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	321'623.21		334'000.00			
02.	ADMINISTRATION GENERALE	321'623.21		334'000.00			
02.500.0	Achats de terrains zone intérêt public	282'645.20		284'000.00			
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	38'978.01		50'000.00			
1.	ORDRE PUBLIC	522.70				196'998.70	227'689.35
10	PROTECTION JURIDIQUE	522.70					
10.509.0	Nouvelle mensuration cadastrale	522.70					
14.	POLICE DU FEU					196'648.70	5'223.00
14.501.0	Taxe d'entrée ACC					175'626.00	
14.509.0	Achats de marchandises					21'022.70	
14.661.0	Subventions ECAB						5'223.00
15.	MILITAIRE					350.00	222'466.35
15.500.0	Assain. butte stand tir					350.00	
15.622.0	Participations reçues de tiers						34'603.35
15.660.0	Subventions fédérales						113'937.00
15.661.0	Subventions cantonales						73'926.00
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					3'797.30	
33.	PARC PUBLIC					3'797.30	
33.509.0	Places de jeux					3'797.30	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	687'873.30	1'135.60	1'047'000.00		321'338.00	15'000.00
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	687'873.30	1'135.60	1'047'000.00		321'338.00	15'000.00
62.500.2	Régularisation des emprises	300.00		15'000.00		27'395.55	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	-677.70				7'137.80	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62.501.00	Concept global de mobilité	56'096.05		70'000.00			
62.501.8	ON Crédit étude + refécution route de Lovens	576'449.85		700'000.00		20'155.35	
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	17'820.00		112'000.00			
62.501.93	ON Porte d'entrée	-106'595.40				11'889.85	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	144'480.50		150'000.00		38'758.30	
62.506.0	Achat véhicules et machines					216'001.15	
62.606.0	Ventes de biens						15'000.00
62.662.0	Participations reçues d'autres communes		1'135.60				
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	918'036.85	52'569.75	3'192'000.00		769'112.80	308'960.70
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	151'145.85	21'388.95	152'000.00		70'819.15	114'604.65
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	151'145.85	21'388.95	152'000.00		70'819.15	114'604.65
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite	35'123.00					
700.501.02	Adduction d'eau En Salley	4'170.95				70'819.15	
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	111'851.90		152'000.00			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		14'330.85				74'455.65
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens						37'083.00
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens		7'058.10				3'066.00
71.	PROTECTION DES EAUX	741'144.85	31'180.80	2'550'000.00		673'577.60	194'356.05
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	444'972.75	31'180.80	1'546'000.00		673'517.60	143'480.85
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	185'185.20		576'000.00			
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	257'337.65		970'000.00		634'352.20	
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin	2'449.90				38'255.40	
710.501.92	Déversoir d'orage + bassin rétention Le Sécheron LE					910.00	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		31'180.80				143'480.85
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	296'172.10		1'004'000.00		60.00	50'875.20
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur	71'472.40				60.00	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	203'703.70		364'000.00			
711.501.10	Canalisations Lovens			315'000.00			
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	20'996.00		325'000.00			
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens						50'875.20
720.	ORDURES MENAGERES	25'746.15		340'000.00		24'716.05	
720.501.0	Achat de conteneurs	2'155.90				24'716.05	
720.501.3	Aménagement déchetterie	23'590.25		340'000.00			
740.	CIMETIERE			150'000.00			
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements			150'000.00			
9.	FINANCES ET IMPOTS	114.45		160'000.00		19'682.25	
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	114.45		160'000.00		19'682.25	
942.	BATIMENTS ECOLES	114.45				19'682.25	
942.503.7	Ecole Caméleon : aménagements extérieurs 2014	114.45				19'682.25	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES			160'000.00			
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens			110'000.00			
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété			50'000.00			
TOTAUX		1'928'170.51	53'705.35	4'733'000.00		1'310'929.05	551'650.05
RESULTAT			1'874'465.16		4'733'000.00		759'279.00

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

au Conseil communal et à la commission financière de

la Commune de La Brillaz

La Brillaz

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Commune de La Brillaz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

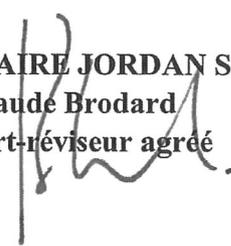
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, respectivement à l'administration communale, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (articles 60a et 60b RELCo).

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et selon les dispositions de l'article 60c RELCo. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de produits de fonctionnement de CHF 17'653.31, un excédent de charges d'investissement de CHF 1'874'465.16 et une fortune de CHF 2'963'710.63 ressortant du bilan au 31 décembre 2017.

FIDUCIAIRE JORDAN SA
Claude Brodard
Expert-réviseur agréé



Fribourg, le 27 mars 2018

Annexe : comptes annuels 2017 (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, engagements hors bilan)

**BUDGET DES
INVESTISSEMENTS 2018
MODIFICATIONS**

Budget des investissements 2018 - Modifications

Compte	Désignation	Budget 2018		Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	56'020.80		321'623.21		334'000.00	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	56'020.80		321'623.21		334'000.00	
02.500.0	Achats de terrains zone intérêt public	6'020.80		282'645.20		284'000.00	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	50'000.00		38'978.01		50'000.00	
1.	ORDRE PUBLIC			522.70			
10	PROTECTION JURIDIQUE			522.70			
10.509.0	Nouvelle mensuration cadastrale			522.70			
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	611'564.00		687'873.30	1'135.60	1'047'000.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	611'564.00		687'873.30	1'135.60	1'047'000.00	
62.500.2	Régularisation des emprises	19'305.40		300.00		15'000.00	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	70'000.00		-677.70			
62.501.00	Concept global de mobilité	47'215.65		56'096.05		70'000.00	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	245'000.00					
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	37'112.40		576'449.85		700'000.00	
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	112'000.00		17'820.00		112'000.00	
62.501.93	ON Porte d'entrée			-106'595.40			
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	80'930.55		144'480.50		150'000.00	
62.662.0	Participations reçues d'autres communes				1'135.60		
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'883'977.10		918'036.85	52'569.75	3'192'000.00	
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	90'148.10		151'145.85	21'388.95	152'000.00	
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	90'148.10		151'145.85	21'388.95	152'000.00	
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite			35'123.00			

Budget des investissements 2018 - Modifications

Compte	Désignation	Budget 2018		Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
700.501.02	Adduction d'eau En Salley			4'170.95			
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	40'148.10		111'851.90		152'000.00	
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	50'000.00					
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				14'330.85		
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens				7'058.10		
71.	PROTECTION DES EAUX	1'320'614.45		741'144.85	31'180.80	2'550'000.00	
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	541'314.15		444'972.75	31'180.80	1'546'000.00	
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	390'814.80		185'185.20		576'000.00	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	150'499.35		257'337.65		970'000.00	
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin			2'449.90			
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				31'180.80		
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	779'300.30		296'172.10		1'004'000.00	
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur			71'472.40			
711.501.02	Collecteur route de Lovens	160'296.30		203'703.70		364'000.00	
711.501.10	Canalisations Lovens	315'000.00				315'000.00	
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	304'004.00		20'996.00		325'000.00	
720.	ORDURES MENAGERES	323'214.55		25'746.15		340'000.00	
720.501.0	Achat de conteneurs			2'155.90			
720.501.3	Aménagement déchetterie	323'214.55		23'590.25		340'000.00	
740.	CIMETIERE	150'000.00				150'000.00	
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements	150'000.00				150'000.00	

Budget des investissements 2018 - Modifications

Compte	Désignation	Budget 2018		Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9.	FINANCES ET IMPOTS	730'000.00		114.45		160'000.00	
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	730'000.00		114.45		160'000.00	
942.	BATIMENTS ECOLES	570'000.00		114.45			
942.503.0	Rénovation bâtiments crédit d'étude	40'000.00					
942.503.6	Ecole 1901 Lentigny	530'000.00					
942.503.7	Ecole Caméleon : aménagements extérieurs 2014			114.45			
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	160'000.00				160'000.00	
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	110'000.00				110'000.00	
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété	50'000.00				50'000.00	
TOTAUX		3'281'561.90		1'928'170.51		4'733'000.00	
Résultat			3'281'561.90		1'874'465.16		4'733'000.00

RAPPORT SUR INVESTISSEMENT

Décompte final

Adduction d'eau potable au quartier en Salley à Onnens.

Le 11.12.2013, l'assemblée communale de La Brillaz a accepté le crédit d'investissement de **CHF 140'000.00 TTC** pour la pose d'une conduite d'adduction d'eau potable et de défense incendie au quartier en Salley à Onnens.

Les travaux sont maintenant terminés. Ils ont été réalisés sans problèmes à la satisfaction des parties concernées.

Le montant total utilisé se chiffre à **CHF 99'027.85 HT**. Par conséquent, si l'on tient compte de la TVA annoncée dans la demande de crédit, il est inférieur de plus de CHF **30'000.00** à l'investissement consenti par l'Assemblée.

**DECISIONS
SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

3. Commentaires sur les comptes 2017

Les comptes 2017 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 17'653.31 pour un total de charges de CHF 11'816'738.85 et un total de recettes de CHF 11'834'392.16 alors que le budget prévoyait un excédent de recettes de CHF 122'037.15.

Cet excellent résultat est obtenu après attributions aux réserves de :

- CHF 400'000.00 pour les bâtiments
- CHF 10'000.00 pour l'accueil extrascolaire suite à un legs
- CHF 10'000.00 pour l'école maternelle suite à un legs

Comme à l'accoutumé, vous trouverez, ci-dessous, des explications d'ordres généraux sur les différents dicastères. Aussi n'hésitez pas à consulter le détail des comptes sur le site internet de la commune. Le conseil communal se tient à disposition pour tout complément d'information.

Le total des charges, sans les amortissements supplémentaires et les attributions aux réserves est de CHF 107'809.60 inférieur au budget ce qui prouve que le conseil communal est toujours soucieux de la bonne gestion des deniers publics.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est inférieur de CHF 208'271.40 par rapport au budget. Cela ne signifie pourtant pas que la progression de l'impôt, observée depuis l'année 2014, se soit stabilisée. Au contraire elle a augmenté d'environ CHF 130'000.00. Par contre, durant l'année 2017, des rectifications négatives de taxation sur les années antérieures ont péjoré le résultat de l'année.

Par contre, les impôts dits irréguliers ont progressé de façons significatives par rapport au budget. Pour exemples :

- L'impôt à la source	+ CHF	88'564.75
- L'impôt sur les prestations en capital	+ CHF	110'832.20
- L'impôt sur les gains immobiliers	+ CHF	23'302.35

Nous sommes également toujours bénéficiaires dans la répartition de la péréquation financière pour un montant annuel de CHF 412'213.00.

Au vu de cet excellent résultat, le conseil communal est conscient que la question du taux d'imposition doit faire l'objet d'une analyse. Cependant au vu des charges supplémentaires qui nous attendent ces prochaines années, notamment dans le domaine des écoles et de la petite enfance, cette dernière doit être examinée avec une extrême prudence. Elle ne doit pas reposer uniquement sur un ou deux exercices mais doit tenir compte du prochain budget ainsi que de la planification financière sur 5 ans ainsi que des prestations que la commune veut continuer à offrir à sa population.

En ce qui concerne **les charges liées relatives aux pots communs cantonaux**, elles ont été moins importantes que prévues. Le montant total payé pour les charges liées "cantonales" s'élève à **CHF 2'095'888.70** soit CHF 46'430.50 de moins que le budget 2017 et CHF 103'373.05 de plus que les comptes 2016.

Les charges liées relatives aux collaborations intercommunales, quant à elles, s'élèvent, pour 2017, à **CHF 2'0380'086.13** soit CHF 6'784.38 de plus que le budget 2017 et CHF 164'678.73 de plus que les comptes 2016.

Approbation des comptes 2017

Comme relevé ci-dessus, après attributions aux réserves de CHF 420'000.00 l'excédent de produits de l'exercice 2017 se monte à **CHF 17'653.31**.

L'assemblée communale est invitée à accepter les comptes 2017 ainsi que les attributions aux réserves telles que proposées ci-dessus.

Commentaires détaillés sur les comptes de fonctionnement 2017 par chapitre.

14. Police du feu

Pour l'année 2017, nous avons été mis à contributions nettement plus souvent que d'ordinaire, particulièrement pour les mois de juillet et décembre riches en inondations. De ce fait, le poste des soldes des sapeurs-pompiers a été dépassé. Depuis 2017, la facturation globale des interventions par le CSPi Sarine-Ouets est à payer par la commune. Cette procédure est nouvelle pour notre commune.

Le surplus d'interventions a également mis à mal le matériel et les véhicules. Nous avons remplacé 3 aspirateurs pour le pompage d'eau lors des inondations.

Pour ce qui est des frais d'entretien des machines et des véhicules nous pensons notamment au camion tonne-pompe vieillissant qu'il faudra certainement remplacer à court terme.

Suite au nouveau règlement, nous enregistrons une rentrée de taxes non pompiers supérieure aux prévisions budgétaires.

20. Ecoles

La participation de la commune de La Brillaz au cercle scolaire La Brillaz-Corserey s'élève à CHF 888'153.23 (sur un total des coûts de CHF 1'086'114.98). Le coût des transports scolaires s'élève à CHF 290'824.50 et est subventionné à raison de CHF 198'044.20. Dès l'année scolaire 2018/2019, les transports scolaires seront entièrement à charge des communes.

219. Accueil extrascolaire

L'AES a nécessité un travail beaucoup plus important que prévu de la part de la conseillère communale qui a assumé une partie des tâches administratives. Dès 2018, ces dernières ont été transférées entièrement à l'administration. A noter également que le canton subventionne l'AES à raison de CHF 11'801.50. Cette subvention concerne uniquement les enfants de l'école enfantine. Grâce à la générosité d'un citoyen qui a légué CHF 10'000.00 dans son testament à l'AES, une provision a pu être créée.

33. Parcs Publics

Le budget pour l'achat de fournitures et l'entretien des parcs publics prévoyait un montant de CHF 21'000.00.

Grâce à la compétence de nos employés communaux qui ont exécuté une grande partie des travaux, associée à l'aide apportée par les personnes en stage d'insertion ou effectuant des travaux d'intérêts généraux, toutes les tâches projetées ont pu être réalisées ceci pour un coût inférieur de 31 % par rapport au budget.

62.314.1 Déblaiement, salage et protection hivernale

Les hivers se suivent mais ne se ressemblent pas nécessairement.

Après deux années plutôt clémentes, l'année 2017 nous aura offert quelques belles périodes hivernales.

Avec un mois de janvier des plus froid depuis 30 ans, des gelées printanières qui resteront dans les mémoires et un mois de décembre des plus neigeux, les frais de salage et déblayage ont largement dépassé le budget qui était pourtant plus de 20% supérieur aux comptes 2016 et 2015.

700. Approvisionnement en eau

Pour 2017, nous relevons un dépassement dans le compte de l'achat d'eau. Nous constatons d'une part une augmentation de la consommation et d'autre part des fuites avant compteurs, identifiées et réparées aujourd'hui.

Nous avons également déplacé une conduite communale passant sur un terrain privé qui gênait une future construction.

Les ventes d'eau aux particuliers et à l'AESO sont supérieures aux prévisions.

Concernant les fuites, un contrôle général de notre réseau a permis de réagir et les réparations sur nos conduites ont permis d'épargner près de CHF 70'000.00 par rapport à 2016.

710. Collecteurs et STEP de Lentigny

Par suite de la suppression de la STEP de Lentigny, les villages de la commune sont tous reliés à la STEP de Pensier. Pour la comparaison des comptes et du budget 2017, il faut mettre en relation les chapitres 710 et 711.

En ce qui concerne l'entretien des collecteurs, le dépassement du budget est dû à la réalisation, en urgence, du collecteur de la route de la Laiterie à Lentigny en séparatif.

720. Ordures ménagères

Le montant attribué à la réserve obligatoire de CH 15'052.00 s'avère être quatre fois supérieur à celui qui avait été budgété.

Un résultat réjouissant qui s'explique par un coût de traitement des ordures maîtrisé, à satisfaction, malgré l'augmentation des volumes en lien avec celle de la population (+0,9% par rapport au

budget / + 2,2% par rapport à 2016) et une valorisation de ces mêmes déchets qui a vu une embellie de l'ordre de 20% par rapport à 2016.

81. Forêts

Le dépassement du budget est dû à la réfection du chemin forestier des Combertins. Une subvention cantonale de CHF 9'854.00 nous a été accordée pour cet ouvrage.

942. Bâtiments écoles

Ecole 1901 à Lentigny : les travaux d'entretien des parties basses, en molasse, ont été reportés.

Ecole de Lovens : nous avons eu des dégâts d'eau. Ces derniers seront remboursés par l'assurance.

Ecole Caméléon : nous avons prévu une somme pour l'entretien des façades qui n'a pas été dépensée car les travaux ont été faits en garantie suite aux négociations avec le fournisseur.

943. Autres bâtiments

Nous avons refait le plein de mazout en fin d'année pour l'ensemble de nos bâtiments car, dès 2018, la taxe sur le CO2 allait subir une hausse qui aura une répercussion sur les coûts.

Bâtiment administratif :

Le remplacement des joints et de la pierre réfractaire a coûté moins cher que prévu.

Salle polyvalente :

Les retouches du fond en époxy se feront en 2018. Ces travaux seront, en partie, couverts par notre assurance étant donné qu'il s'agit de dégâts d'eau.

Un remplacement de deux pompes et d'un display pour le chauffage et la ventilation a été exécuté en urgence. Ce remplacement n'était pas planifié.

Nous avons eu plus d'opportunités de locations d'où une rentrée supérieure au budget mais à l'avenir nous devons prévoir un entretien élargi de ce bâtiment.

944. Immeubles en copropriétés (école Onnens).

Nous avons remplacé la vanne de distribution pour le chauffage.

4.1 Adduction d'eau : Remplacement de la conduite dans le quartier « Route de Corserey – bas du Sécheron »

La fourniture d'eau potable comporte de nombreux composants qui doivent être entretenus et à terme remplacés ; le périmètre de distribution comprend l'ensemble du réseau public d'eau potable, les bornes d'hydrant et les conduites principales.

Le vieillissement constaté de nos installations exige un entretien régulier. Lorsque l'entretien devient trop coûteux, il est nécessaire de remplacer les conduites concernées.

Cette conduite, âgée maintenant de près de 80 ans, présente des signes évidents de fatigue. Lors de notre dernière intervention sur ce tronçon, nous avons remarqué que la conduite en fonte était trouée à plusieurs endroits et nous avons dû faire une intervention urgente.

Sur la base de ce constat, nous pouvons raisonnablement penser que le reste de la conduite est dans le même état. Comme la mission de la commune est de maintenir de manière efficace ses objectifs de fourniture d'eau potable, le remplacement de cette conduite devient pressant.

Lors de l'étude pour ces travaux, nous avons constaté que sur le haut du tronçon la conduite alimente cinq maisons et ensuite elle poursuit à travers champs jusqu'au bas de la route du Sécheron pour alimenter une seule parcelle.

Les travaux prévus dans cette demande d'investissement consistent à remplacer la conduite dans sa partie supérieure et de mettre hors service la partie à travers champs, la parcelle du bas sera alimentée et raccordée à la conduite de la route du Sécheron.

Coûts et description des travaux

Génie-civil (installation chantier/excavation/remblayage/taxes/remise en état / etc.)	CHF 15'500.00
Sanitaire (F+P conduites, colliers, vannes, raccords / mise en service, etc.)	CHF 22'000.00
<i>Montant intermédiaire</i>	<i>CHF 37'500.00</i>
Divers et imprévus 10%	CHF 3'750.00
Honoraire / technique	CHF 6'000.00
<i>Total général net, HT</i>	<i>CHF 47'250.00</i>
Montant total arrondi présenté à l'Assemblée	CHF 50'000.00

Le financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 2%) s'élèveront à **CHF 3'000.00**.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 50'000.- pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau traversant le champ entre le début de la route de Corserey et le bas du Sécheron à Lentigny.

4.2 Ecole 1901 à Lentigny : Rénovation des combles comprenant la création d'une salle multifonction et la réhabilitation des sous-sols avec la création de 4 locaux de service et rangements

Hormis l'aménagement d'une salle multifonction dans les combles et réhabilitation des sous-sols en créant des locaux de services et de rangement, ces travaux nous permettront aussi de pouvoir améliorer le bilan énergétique en complétant l'isolation des combles et de la sous-toiture actuellement inexistante. Nous allons également profiter de ce chantier pour la mise en conformité des règles feu et sécurité.

En 2000 lors de la rénovation partielle de l'école, nous avons créé une classe dans les combles de l'aile Est de l'école 1901 de Lentigny, actuellement cette classe est opérationnelle. Dans la logique des choses, il reste un potentiel de surface utilisable sur la partie Ouest pour un aménagement similaire ce qui permettrait d'avoir le même aspect espace et esthétique sur la totalité du toit.

Les exigences des différents services de l'Etat nous obligent toujours à nous adapter aux normes en vigueur.

Sur cette base nous avons l'opportunité.

- De satisfaire les exigences cantonales.
- D'assainir définitivement ce bâtiment en optimisant des locaux vides à l'abandon.

Ce bâtiment est classé au Service des Biens Culturels catégorie de protection 2.

Les travaux comprennent les points suivants

Combles

Echafaudages, découverture du toit, pose d'une sous-toiture, traitement de la charpente, isolation et revêtement intérieur, velux avec stores et ferblanterie, électricité avec lustrerie, sanitaire et chauffage avec raccordement sur les réseaux existants, doublage et nouvelle cloisons entre les deux ailes Est-Ouest, démolition de la cheminée, menuiserie et portes, peinture, sol, pose d'une sous-couche et d'un parquet, adaptation aux normes anti-feu, honoraire d'architecte, frais et taxes.

Total combles TTC

CHF 312'300.00

Sous-sol

Remise en état des escaliers, creuse du sol en terre battue, dallage béton taloché, réparation des fissures dans les murs existants, doublage des murs en briques-ciment joints propres, électricité éclairage et prises, ventilation de base, chauffage à raccorder sur le réseau, peinture murs et plafonds, honoraire d'architecte, frais et taxes.

Total sous-sol TTC

CHF 207'700.00

Adaptation service du feu et sécurité TTC

CHF 9'500.00

Investissement total TTC arrondi

CHF 530'000.00

Financement

Le financement est prévu par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 530'000.- TTC pour la rénovation de l'école 1901 comprenant la création d'une salle multifonction dans les combles et la réhabilitation des sous-sols avec la création de 4 locaux de service et rangements.

4.3 Transports publics – Création d'un arrêt de bus Pierra-Fatta à Onnens et aménagement des arrêts Quemounaille et Village à Lovens.

Le nouveau mode de transport scolaire avec les bus de ligne TPF qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2018-2019 pour les élèves de 5H à 8H apporte quelques opportunités et nécessités quant aux arrêts de bus.

Le nombre d'enfants qui emprunteront les bus oblige les Transports Publics Fribourgeois TPF à doubler les véhicules. De ce fait, il est fait proposition à la commune de créer **un nouvel arrêt de bus sur la route de la Pierra-Fatta**. Ceci pour éviter aux enfants domiciliés à l'extrémité ouest du village d'Onnens de devoir se déplacer jusqu'à l'arrêt Eglise. Cet arrêt sera desservi par tous les bus qui se rendent à Lentigny ou Rosé sans passer par Lovens.

Afin de répondre aux diverses réglementations en la matière (sécurité - égalité pour les handicapés, LHand – etc.) l'emplacement de cet arrêt doit être prévu sur la partie rectiligne de la route, à hauteur du Brêt.

L'infrastructure prévoit l'élargissement du trottoir et la pose d'un abribus sur le côté nord. Sur le côté sud, une emprise de terrain sur les parcelles RF565 & RF563 est nécessaire ainsi que la création d'un mur de soutènement. Le coût des travaux est devisé à CHF 195'000.- TTC

L'arrêt Quemounaille situé route du Chêne à Lovens ne bénéficie actuellement d'aucune infrastructure particulière. Il y a lieu de prévoir la pose d'un abribus et d'une place d'attente du côté ouest de la route, à la hauteur de la ferme « Pythoud ».

La place d'arrêt sera créée de manière provisoire avec fond en gravier. Sa forme définitive sera définie dans le cadre de l'étude pour la réfection de la route du Chêne qui est en cours. L'emplacement de l'abribus sera quant à lui définitif. Le coût des travaux est devisé à CHF 45'000.- TTC

Afin d'offrir un abri en cas d'intempérie, il est prévu de réaménager le local pompier situé à proximité de **l'arrêt Village à Lovens** qui n'a plus de réelle utilité. Les travaux de rafraîchissement et la pose de bancs sont devisés à CHF 5'000.- TTC

Le coût total des travaux pour l'ensemble des trois arrêts de bus s'élève à 245'000.- TTC
Le financement est prévu par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 245'000.- TTC pour la création d'un nouvel arrêt de bus Pierra-Fatta à Onnens et l'aménagement des arrêts Quemounaille et Village à Lovens.

4.4 Route la Perreire Lovens – Réfection du revêtement bitumineux

La route de la Perreire à Lovens présente depuis plusieurs années déjà des signes de vieillesse inquiétants.

Les gels et dégels à répétition de décembre dernier liés aux intempéries de janvier ont provoqué une dégradation définitive du revêtement bitumineux. Les interventions sporadiques par tacons, comme effectués ces dernières années, ne sont plus possible.

Il devient impératif de procéder à des travaux dans les meilleurs délais afin que cette route reste praticable

Les travaux proposés permettent de rénover le tapis de la route sans procéder à des travaux lourds. Ils consistent essentiellement en une consolidation du tapis existant et la pose d'un bitume modifié aux élastomères (caoutchouc synthétique). Une solution utilisée à satisfaction dans d'autres communes environnantes sur des routes subissant un trafic nettement supérieur à celui de la route la Perreire.

Le coût de travaux est devisé à CHF 70'000.-

Financement

Le financement est prévu par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 70'000.- TTC pour la réfection du tapis bitumineux de la route de la Perreire à Lovens.

5. Reprise des infrastructures du quartier Pra Chevalley art. RF 818 Lentigny

La proposition de cette reprise d'infrastructures était déjà à l'ordre du jour de la dernière Assemblée communale du 11 décembre 2017. Le conseil communal ayant pris connaissance courant novembre de problèmes d'inondation dans le quartier, avait pris la décision de retirer le sujet et de prendre le temps de quelques investigations pour comprendre l'origine des problèmes.

Chose faite aujourd'hui avec la certitude que les collecteurs de Pra Chevalley sont conformes et que les inondations subies ne sont pas dues à un problème de conception de ceux-ci.

Les voyants sont donc à nouveau au vert et c'est sur la base d'un rapport d'expertise qui sera présenté lors de l'Assemblée communale que la reprise de ces infrastructures est soumise au vote des citoyens.

A noter qu'à court et moyen termes, il ne sera engendré aucun frais pour la commune.

Le conseil communal vous invite à accepter la reprise des infrastructures du quartier de Pra Chevalley à Lentigny.

6. Modification du règlement relatif à la détention et à l'imposition des chiens

La loi cantonale et le règlement sur la détention des chiens ont subi quelques modifications. Une information a été adressée par le canton à toutes les détentrices et détenteurs de chiens.

Dès le 1er janvier 2016, une nouvelle banque de données pour les chiens, appelée **AMICUS**, est entrée en vigueur en remplacement de la banque de données **ANIS**.

Le changement principal réside dans le fait que, dorénavant, ce sont les communes qui enregistrent les détenteurs de chiens avant que ceux-ci aillent chez le vétérinaire pour faire implanter la puce à leur chien. L'inscription du chien est faite par le vétérinaire.

De ce fait, le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens, approuvé par l'Assemblée communale du 16 décembre 2009, a fait l'objet d'une mise à jour.

Les modifications, par rapport à l'ancien règlement, sont les suivantes :

1. Le terme ANIS a été remplacé par le terme AMICUS
2. **Art. 7 alinéa 3 nouveau** : Ces restrictions ne sont pas applicables aux chiens d'aide ni aux chiens utilisés lors d'interventions listées à l'art. 30 al. 2 LDCH.
3. **Art. 11** : L'impôt communal est facturé dans le délai de six mois (au lieu de trois anciennement) à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.
4. **Art. 14 nouveau** : Toute annonce au sens de l'art. 2 al. 2 du présent règlement donne lieu à la perception, par la commune, d'un émolument de chancellerie au sens de l'article 60 al. 3 let. d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.
5. **Section 2** Impôt dû par les commerçants et commerçantes au bénéficiaire d'une patente. Cet article a été abrogé.

L'intégralité du nouveau règlement peut être consultée sur le site internet de la commune.

Le conseil communal vous propose d'adopter le nouveau règlement relatif à la détention et à l'imposition des chiens.

7. Règlement scolaire

Dans son arrêt 2C_206/2016 du 7 décembre 2017, le Tribunal fédéral (TF) a précisé comment la gratuité de l'enseignement de base, inscrite à l'article 19 de la Constitution fédérale, doit être interprétée. Cette jurisprudence a une conséquence directe pour les communes et les parents : Les parents ne sont plus tenus de participer aux frais de l'ensemble des activités proposées par les écoles (excursions, visites culturelles, journées sportives, semaines thématiques, camps de skis et camps verts) à l'exception des frais de repas, ni aux frais liés au matériel et aux fournitures scolaires. Ces frais sont désormais à la seule charge des communes.

Il y a donc lieu d'adapter le règlement communal fraîchement adopté, précisément son article 5 :

Ancienne teneur :

Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires (art. 10 al. 3 LS et art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)

Art. 5.-¹ Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements inclus.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se base sur un forfait. Elle se monte, au maximum, à 150.- francs par élève et par année scolaire.

³ Un montant forfaitaire maximal de 250.- francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp, y compris l'éventuelle location de matériel.

Nouvelle teneur :

Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires (art. 10 al. 3 LS et art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)

Art. 5.-¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

Au vu de l'approbation récente en Assemblée communale du 11 décembre 2017 du règlement scolaire, le conseil communal soumet une nouvelle fois ce règlement au vote de l'assemblée.

Le conseil communal vous propose d'adopter le règlement scolaire de la commune de La Brillaz. Il sera ensuite transmis à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour approbation.

INFORMATIONS COMMUNALES

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du 16 juillet 2018 au 3 août 2018

Du 15 octobre 2018 au 19 octobre 2018

Du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019

Pour les vacances estivales, une information complémentaire vous parviendra en temps utile.

Repas des aînés



Comme à chaque début d'année, ils ont répondu présents à l'invitation de la commune. Nos aînés étaient un peu plus de huitante à venir partager un moment de convivialité en ce dimanche 21 janvier.

Une journée débutée par un grand écart générationnel grâce à une très belle prestation du chœur d'enfants Les Tournesols. L'histoire et l'avenir de La Brillaz réunis pour un mélodieux échange.



Et puis c'est le moment de partager les souvenirs. De se remémorer les événements que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître... comme dit la chanson. On savoure l'excellent repas servi grâce à l'aide indispensable du Groupement des dames d'Onnens.

Voilà venu le moment tant attendu de la galette des rois, histoire de se rappeler qu'il fut un temps où cette journée avait lieu le jour de l'épiphanie. Mais à cette époque on avait congé ce jour-là.

A vrai dire, le petit pain sucré a un rôle bien précis qui n'est pas très gastronomique. Il désignera la reine et le roi du jour qui auront l'honneur d'ouvrir le bal. Et même si les articulations coinent un peu, la piste de danse ne tarde pas à se remplir.



Seul bémol de la journée, selon certains, c'est que les jeunes ne viennent pas. Définition du jour pour le mot «jeune»: Personne fraîchement retraitée. Comme quoi tout est relatif...

Un grand merci à tous les participants et surtout à toutes les personnes qui par leur engagement font qu'année après année l'organisation de cette journée en l'honneur de nos anciens reste possible.

Texte et photos:
Daniel Terrapon



INFORMATIONS COMMUNALES

90 ans... Quel bel âge

Le conseil communal félicite chaleureusement Madame Gabrielle Vuarnoz qui célèbre ce printemps son nonantième anniversaire. Il lui présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Félicitations...

Toutes nos félicitations à Madame Valérie Chanson qui a terminé avec succès la formation d'intervenante en accueil extrascolaire AES.

Travaux à la déchetterie de Lentigny

Les travaux de démolition de l'ancienne STEP du sécheron et de mise aux normes de la déchetterie auront lieu ce printemps. Pour des raisons de sécurité, la déchetterie sera fermée pendant la durée du chantier, estimée à environ deux mois.

Durant cette période, la déchetterie de Lovens sera à votre disposition avec les mêmes horaires qu'à Lentigny et avec une offre plus étoffée qu'à l'habitude. Il ne vous sera néanmoins pas possible d'y amener vos déchets encombrants, le bois et la ferraille.

Une benne pour les déchets encombrants sera mise à votre disposition l'espace d'un samedi sur la place de la salle polyvalente en milieu de chantier.

Une information détaillée vous parviendra en temps utiles par tout ménage lorsque la date de début de chantier sera connue. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Avec les beaux jours... revoici le bruit des tondeuses.

Voici venir les beaux jours et la corvée tondeuse pour ceux qui ne sont encore équipés du fameux robot mangeur d'herbe.

Alors avant de faire vrombir le moteur de votre tondeuse, et pour soigner vos relations de bon voisinage, merci de vous demander si ce n'est pas l'heure du repas sur la terrasse ou si les chères têtes blondes du quartier ne sont pas déjà dans les bras de morphée.

Votre passeport n'est pas rouge à croix blanche... et pourtant

Vous êtes de nationalité étrangère, pourtant cela ne vous interdit pas de vous intéresser aux affaires communales et de faire valoir vos opinions.

Depuis plus de dix ans déjà, la constitution fribourgeoise (art. 48 al. 1 let. b) octroie le droit de vote au niveau communal aux étrangères et étrangers domiciliés dans la commune et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans. Ceci à la condition d'être au bénéfice d'une autorisation d'établissement.

Les portes de l'Assemblée communale vous sont donc grandes ouvertes

Conseil des parents

La nouvelle loi scolaire (LS) a introduit le conseil des parents. Selon l'art. 31 de la LS, chaque établissement comprend un conseil des parents composé d'une majorité de parents d'élèves (fréquentant l'établissement), du ou de la responsable d'établissement primaire, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant.

Le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude.

Le conseil communal a nommé le conseil des parents de l'établissement scolaire de La Brillaz. Au total sept candidatures lui sont parvenues. Dans son choix, le conseil communal a tenu compte des critères de représentativité des villages et des degrés scolaires.

Il a nommé,

- Madame Christine Chammartin Auer, Lentigny
- Madame Valérie Donzallaz, Onnens
- Madame Yasmine Giller, Lentigny
- Madame Natacha Spicher Delley, Lovens

Font partie du conseil des parents,

- Monsieur Samuel Glannaz, responsable d'établissement
- Madame Christelle Barras, enseignante
- Madame Beatrix Guillet, conseillère communale

Dans sa séance du 8 février, le conseil des parents a nommé Mme Christine Chammartin Auer à la présidence et Mme Valérie Donzallaz à la vice-présidence. Le secrétariat est assuré par Mme Sandrine Mettraux, collaboratrice administrative des écoles.

Le conseil des parents se présente :

En notre qualité de parent, nous cherchons à faire entendre vos avis et commentaires auprès des autorités communales et scolaires.

N'ayant aucune compétence décisionnelle, le conseil des parents est toutefois un organe consultatif sur les questions pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Notre but principal est de faire le lien entre les autorités communales et la direction de l'établissement scolaire.

Anciennement, toutes les questions étaient traitées par la commission scolaire. Avec une division des différents organes, il n'est pas toujours aisé de savoir à qui s'adresser. Ainsi, vos questions, remarques, avis peuvent être communiqués au conseil des parents, puis redirigés vers l'organe compétent.

Nous vous remercions pour votre soutien et votre confiance, et soyez persuadés que nous mettrons tout en œuvre pour défendre vos intérêts et répondre à vos attentes.

Christine Chammartin Auer
Présidente

INFORMATIONS GENERALES



Envie de t'amuser sur le terrain et de découvrir le foot avec tes copains ?



Tu as entre 5 et 10 ans et tu veux essayer le foot.

Le mercredi 6 juin de 18h à 19h, tu peux venir t'entraîner avec tes copains qui jouent dans les équipes de juniors F et G.

L'entraînement sera donné par les joueurs de la **1^{ère} équipe du FC Sarine-Ouest** !

Je te remercie de nous envoyer un petit mail ou SMS pour t'inscrire :
Thierry Chanson au 079 459 63 65 ou thierry.chanson@bluewin.ch



Camp juniors cet été



Le FC Sarine-Ouest organise un camp pour les juniors E&F (2007-2011), il aura lieu du

18 au 20 juillet 2018 à Lentigny.

Informations et inscriptions : <https://fcsarineouest.wixsite.com/campjuniors>



Envie de jouer au football ?



Les clubs de football de Lentigny et de la Brillaz vous permettent d'évoluer dans différentes catégories :

A Lentigny :

- Ecole de football, juniors G, F, E : filles et garçons né(e)s **entre 2008 et 31.12.2012.**

Dans les villages formant le FC Sarine-Ouest :

- Catégories juniors D, C, B et A : enfants et adolescents (nés en 2007 et plus âgés),
- Actifs : adultes, dans nos différentes équipes de 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ligue,
- Séniors : adultes, dès 30 ans,
- Football féminin

Êtes-vous intéressés à vous investir dans notre club (joueur, entraîneur, membre du comité, tenir la buvette, etc) ? Appelez-nous !

*Pour de plus amples informations ou pour une inscription, prenez contact avec :
FC Lentigny : Thierry Chanson au 079 459 63 65 ou thierry.chanson@bluewin.ch
FC La Brillaz : Carrel Christophe au 079 204 42 74 ou carrel_c@hotmail.com*

La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
 mercredi 15h - 19h30
 samedi 9h - 12h
 vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti - étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année

Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)



Né pour lire

Pour les tout-petits de 0 à 4 ans
avec leurs parents ou grands-parents

Chaque 3^{ème} mercredi du mois
de 10h à 11h



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 15h

Pour tous les enfants dès 4 ans
ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte



2 mai 2018

à la Bibliothèque régionale d'Avry de 18h30 à 20h30

Vous voulez tester une liseuse ?

L'emprunt d'un e-book vous paraît complexe et inaccessible ?

Cet atelier pratique est fait pour vous !

Des bibliothécaires de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire sont à votre disposition pour tester et vous présenter FReBOOKS (utilisation, fonctionnement, téléchargement, etc).

***matériel à votre disposition
venez avec le vôtre si vous le souhaitez
gratuit et sans inscription***

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2018 SERVICE DE PUERICULTURE

District de la Sarine

**Appelez le 026/347.38.83, pour prendre un rendez-vous
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00**

Consultations le matin :

Avry : Avry-Bourg 2, 1754 Avry, rez-de-chaussée sur rendez-vous, à la demande, et sans rendez-vous le 3^{ème} mardi du mois, de 8h30 à 11h00 : 16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

Farvagny : Bâtiment de la paroisse, Impasse du Château 3, rez-de-chaussée, **le 1^{er} lundi du mois**, sur rendez-vous : 8 janvier (2^{ème}), 5 février, 5 mars, 9 avril (2^{ème}), 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre.

Grolley : Cure, Place de l'Eglise 2, rez-de-chaussée, **le 1^{er} mercredi du mois**, sur rendez-vous : 3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

Consultations l'après-midi :

Avry : Avry-Bourg 2, 1754 Avry, rez-de-chaussée sur rendez-vous, à la demande.

Belfaux : Bâtiment de la paroisse, Rte de l'Eglise 1, rez-de-chaussée, 1^{ère} salle à gauche, **le 3^{ème} jeudi du mois**, sur rendez-vous : 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 19 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre.

Corminboeuf : Ecole, Rte du Centre 27, local de la buvette, **le 1^{er} mardi du mois**, sur rendez-vous : 9 janvier (2^{ème}), 6 février, 6 mars, 3 avril, 8 mai (2^{ème}), 5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

Lentigny : Bâtiment communal, Rte d'Onnens 11, 1^{er} étage, **le 3^{ème} mardi du mois**, sur rendez-vous : 16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

Le Mouret : Rte d'Oberried 6, salle de logopédie, sous la halle de gym, **le 4^{ème} lundi du mois**, sur rendez-vous : 22 janvier, 26 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre.

Neyruz : Maison paroissiale, Rte de Romont 5, rez-de-chaussée, **le 4^{ème} vendredi du mois**, sur rendez-vous : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 29 juin (5^{ème}), 27 juillet, 24 août, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre, 28 décembre.

Rossens : Rte du Jordil 10, Salle au-dessus de l'ancienne Poste, **le 2^{ème} mercredi du mois**, sur rendez-vous : 10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet, 8 août, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre.

Sous réserve de modifications



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 – info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch



Journée internationale des forêts 2018 / «Le printemps en forêt»

Détente en forêt, mode d'emploi

Marche, vélo, course à pied ou simple petit tour pour respirer: la forêt est un espace ouvert à toutes et à tous. Avec le printemps, elle est plus fréquentée. N'oublions pas le respect qu'on lui doit!

En été, la moitié de la population se rend au moins une fois par semaine en forêt, pour y pratiquer la course à pied, le vélo ou simplement pour s'y promener et s'y délasser. C'est ce que montre une enquête de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La forêt est particulièrement belle au printemps. Le chant des oiseaux, le vert des jeunes pousses, le parfum typique des lieux sont un ressourcement. La plupart des gens se sentent plus détendus lorsqu'ils sont en forêt, révèle encore l'enquête. La forêt remplit donc une importante fonction récréative.

Toute personne est bienvenue en forêt, dont le libre-accès est garanti. Mais cela ne signifie pas qu'on puisse y faire tout et n'importe quoi. En fin de compte, toute forêt a un propriétaire, public ou privé. Et la forêt n'est pas seulement un lieu de récréation, elle a d'autres fonctions à assurer. Elle sert, par exemple, d'habitat à plus de 25000 espèces animales et végétales. Elle joue aussi un rôle important pour la purification et le stockage de l'eau potable. En outre, elle nous protège des dangers naturels, des intempéries, des avalanches et nous fournit du bois.

Que la forêt soit ouverte à tous et en tout temps ne va pas de soi et mérite le respect. En fin de compte, nous sommes ses hôtes et devons nous y comporter comme des invités. Au printemps, les animaux sont accompagnés de leur progéniture et sont très sensibles aux perturbations. La présence d'un chien est une source de stress, perçue comme un danger. Il est donc obligatoire de tenir les chiens en laisse durant toute la saison de mise-bas et de nidification.

Nombre de gens recherchent en forêt le silence, la tranquillité, le délassement, loin du bruit des routes. C'est pourquoi il est interdit de circuler en forêt. Dès que la nuit tombe et jusqu'au matin, une foule d'animaux y trouve refuge. Il est donc important de rester sur les chemins et d'éviter toute lumière intempestive.

La forêt nous offre quantité de présents, certains à emporter. La loi autorise la récolte et la cueillette en quantités raisonnables et à usage personnel de petit bois, de cônes de résineux et, pour autant qu'ils n'appartiennent pas à une espèce protégée, de plantes, de champignons et de baies. Vous pouvez donc y prélever une poignée d'ail des ours pour votre pesto ou un bouquet d'aspérule odorante pour en faire tisanes et sirops. Sans problème. ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, vous souhaite de belles heures dans les bois!

«Gaston, y a la forêt qui son!»

Vous avez l'ennui de la forêt? Téléchargez gratuitement sur <http://www.foret.ch/sonneries> des bruits et sonneries sylvestres pour votre smartphone, du chant du coucou au brame du cerf, en passant par le cor de chasse ou le moteur d'une tronçonneuse. C'est surprenant comme du Nino Ferrer!

Concours de mots-croisés «Le printemps en forêt»



Pour fêter le printemps, les propriétaires et les professionnels forestiers vous proposent un concours de mots-croisés sur le thème de la forêt, un espace libre d'accès qui impose le respect.

Délaï de participation (cachet de la poste ou date d'envoi): le 31 mai 2018

Envoyez l'expression mystère par courrier à:

Barbara Studer, Rosenweg 14, 4501 Soleure, ou par courriel à: info@foret.ch

Les prix suivants récompenseront les gagnants, après tirage au sort:

1^{er} prix: 500 francs en chèques Reka

2^e prix: 100 francs en bon d'achat auprès de ForêtShop

3^e au 5^e prix: un couteau de poche Victorinox «Forester», d'une valeur de 44 francs chacun

6^e au 10^e prix: un livre «Guide des curieux en forêt», d'une valeur de 32 francs chacun



La forêt, un espace de

HORIZONTALEMENT : 1. Pour assurer la ... des forêts suisses, on n'y récolte pas plus de bois que le volume qui y croît. Au-delà des barrages et signaux «Coupes de bois», vous mettez votre vie en Petite reine des bois. 2. Descendu bien loin d'ici. Le meilleur moment pour profiter des forêts. Son homme est quelconque. Se dresse sur des têtes blondes. 3. Débarassé de tout soupçon. Figure dans les cartes. Toutes les forêts ont un propriétaire et nous sommes leurs La forêt est un univers où règnent le ... et la tranquillité. 4. Mesure de surface forestière. Casse la croûte au jardin. Une petite sortie dans la forêt. Il est sage d'en parler. 5. Rendent tout possible. Plus nombreuses dans le pavé. Grande menace sur nos forêts. Garçons d'écurie. 6. Vieille chaussure à traîner. Instrument à cordes. 7. Pose problème à plus d'un étudiant. Carte d'avenir. À moi ! 8. Il suffit d'une tasse pour la boire. Annonce le renouveau. Salles de spectacle. 9. Sou de Bruxelles. Bouchée de poisson. La loi suisse le dit: les forêts sont ... d'accès. Un coup en l'air. 10. On apprécie la forêt pour le bon ... qu'on y respire. Si le chien y est attaché, il sera le bienvenu en forêt. Massif des Alpes suisses. En été, la moitié de la population va au moins un ... par semaine en forêt. 11. Soutenu par une perche. Au premier degré, ils sont germinaux. Une des stars de la musique pop anglo-saxonne.

VERTICALEMENT : A. Invitation lancée par la forêt. B. Solo chanté à l'opéra. Pris au piège. C. Bette comme chou. Il mange comme un cochon. D. Se fait mousser dans les pubs. Vieux dieu des forêts. Rougit facilement si elle est blanche. E. Descendu tout d'un coup. Se montre utile lors d'une randonnée forestière. Ruisselet. F. La forêt héberge plus de 40% des plantes et des animaux G. Moyen de transport dans certaines forêts. Bien mal parti, dans le fond. H. Son livre contient des écrits pieux. Propre à lui. I. Se plante avant de faire son trou. Là est la difficulté. J. Terme de liaison. Préfixe égalitaire. K. Nous met en garde. Gardé en mémoire. L. Article. M. Expression de toute beauté. N. Sans effets, sauf sur son entourage. Tronc. Applaudissements rythmés. O. Appoint à la parole. Boulettes des îles. P. Un homme de classe. Q. Témoin de règlement de compte. Rendent l'atmosphère électrique. R. Entretien léger. Ils sont organisés par le CIO. S. Haut en bassesse. Année-lumière. Début de flirt. T. Il permet l'accès au réseau. Il met fin au célibat. U. La forêt couvre environ le de la Suisse. Un sujet dans nos forêts.

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'anglais, soutien scolaire

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Bregnard Julie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	075 412 25 18
Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Mettraux Emeline, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	079 522 42 21
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 37 27	079 466 52 36
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 425 94 31

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Vous souhaitez bénéficier d'une infirmière à domicile suite à une hospitalisation ou une dégradation de votre santé ?

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, vous rend visite à votre domicile ou vous reçoit à son cabinet de soins à Lovens.

Contrôle de santé, préparation de semainiers, ablation de fils, réfections de pansements, soins de stomies, surveillances, injections, vaccinations, etc. font partie de la palette de soins proposés.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base, sur prescription médicale.

Tél. 078 403 62 72 Horaires : lundi – mercredi – vendredi de 8 h 00 à 18 h 00

Site internet : www.adn-soins.ch

